CTB BURUNDI

AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT

AVENANT AU DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

« APPUI INSTITUTIONNEL CENTRAL ET PERIPHERIQUE AU MINISTERE DE LA JUSTICE »

FEVRIER 2015

BURUNDI

CODE DGCD : NN 3010114
CODE NAVISION : BDI 10 067 11

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

RESUME

Depuis 2008, le programme Justice mis en œuvre au Burundi est le fruit de la conjonction de plusieurs projets à courts et moyens termes qui permettent d'approfondir dans la continuité le renforcement des capacités des institutions concernées tant au niveau central que périphérique (stratégie du double ancrage).

- Le projet « Appui à la deuxième édition des codes et lois du Burundi » (BDI 0200211) d'un montant de 1,8 million d'euros avait initié la coopération bilatérale belgo-burundaise dans le domaine de la Justice (2005-2009). De nombreuses difficultés ont émaillé la collaboration à cette époque avec notamment un DTF considéré comme ayant eu une « ambition démesurée »[1] et une absence de vision « programme » ; l'appui demeurant spécifique à l'édition de codes, il n'avait pas véritablement permis de lancer une dynamique de collaboration institutionnelle.

- Le programme *« Appui Institutionnel et organisationnel à la Justice »* (BDI 0703511), d'un montant de 8,7 millions d'euros (Belgique : 5,8 millions €, Royaume-Uni et Suède : 2,9 millions €), a ainsi permis de poser les bases de la collaboration et de concourir à la dynamisation des services centraux du ministère de la Justice à travers la structuration de la coordination des appuis institutionnels avec les partenaires techniques et financiers, la création et opérationnalisation du service de statistiques judiciaires au sein de l'Inspection Générale de la Justice et enfin l'appui à la mise en place du Centre de Formation Professionnelle de la Justice. Le projet s'est achevé après 3+1 année d'exécution en date du 20 avril 2013.

- Le programme *« Appui à la Justice et au Renforcement de l'Etat de Droit dans la région Centre-Ouest du Burundi »* (BDI 0804711) d'un montant de 2 millions d'euros sur 3 années d'exécution a permis de créer une dynamique de double ancrage institutionnel et opérationnel avec une stimulation des services judiciaires des 4 provinces pilotes (avec des résultats concrets sur l'amélioration de l'offre de justice dans ces zones d'intervention et principalement autour de la chaîne pénale). En trois années de mise en œuvre, le projet a atteint 81% d'exécution budgétaire et s'est achevé le 15/10/2013.

- Le programme *« Appui Institutionnel Central et Périphérique à la Justice »* (BDI 1006711) d'un montant initial de 5,5 millions d'euros sur 4 années d'exécution a quant à lui permis à la clôture de AIOJ de perdurer les dynamiques d'appui centrales, réactiver l'appui de la Cour Suprême du Burundi pour plus d'effectivité et de crédibilité et, à la fin de AJCO, de porter la volonté des autorités ministérielles d'étendre les bonnes pratiques au niveau national (phénomène de « scale up » notamment à travers la création d'une cellule de modernisation des services judiciaires). La clôture opérationnelle du programme est prévue pour décembre 2015.

- Un nouveau programme *« Consolidation de l'Appui Institutionnel Central et Périphérique de la Justice »* a été formulé en février 2014 pour un montant de 3 millions d'euros sur 3 années d'exécution (BDI 1308011) et aura comme principaux enjeux le renforcement interne du Ministère dans ses fonctions GRH, budget mais également, pour les institutions judiciaires, de lier non plus à titre pilote mais au niveau central les dynamiques police/justice indissociables en matière pénale.

[1] Rapport Final Projet « Appui à la deuxième édition des codes et lois du Burundi » (BDI 0200211), page 2.

Compte tenu de raisons politiques, des incertitudes sur ce dernier financement par le Royaume de Belgique sont apparues courant 2014 imposant au projet d'ajuster à la baisse ses actions et d'assurer via des modifications budgétaires successives une continuité de ses appuis qui étaient prévus d'être financés par le nouveau projet.

Les dernières projections financières du projet AICP permettent de conduire l'équipe technique et les actions d'appui au secteur jusque courant 2015. Le présent avenant au DTF tend à organiser l'utilisation des reliquats des projets AIOJ (BDI 0703511) et AJCO (BDI 0804711) clôturés, tel que décidé en SMCL, et d'en affecter les fonds à la continuité des appuis en cours en 2015.

Il s'agit des reliquats des projets Justice précédents et clôturés à savoir :

- **Le reliquat du projet AIOJ (BDI 0703511) et**
- **Le reliquat du projet AJCO (BDI 0804711).**

Ces demandes de transfert de reliquat font l'objet de la présente demande d'avenant.

L'affectation de ces reliquats en SMCL Justice a été la suivante :

- En date du **25/04/2013** (page 2/5 PV SMCL), les membres de la SMCL Justice ont constaté la clôture du projet AIOJ et recommandé le transfert du reliquat AIOJ au projet AICP avec un montant estimé à 88.087 euros (pouvant à cette époque varier un peu compte tenu de la finalisation de l'ensemble des opérations financières).
- Dans le cadre de la **même SMCL** (page 3/5), un accord de principe a été donné également pour le transfert du reliquat du projet AJCO à AICP avec un montant estimé à 350.000 euros.
- **Après liquidation des engagements, lors de la SMCL en date du 05/11/2014,** ces deux reliquats avaient (avant clôture comptable définitive) été valorisés à un total de 445.711,09 euros. Les membres de la SMCL ont par ailleurs acté l'affectation des reliquats avec la précision suivante (p.4/5 PV SMCL) :

  « Il est rappelé que les montants à l'heure actuelle ne sont pas définitifs et peuvent varier avec le processus de liquidation des engagements, de la TVA, et des dépenses HQ à Bruxelles. »

Après finalisation du dossier de clôture des projets AIOJ (BDI 0703511) et AJCO (BDI 0804711) par la CTB Représentation au Burundi et CTB Bruxelles les reliquats définitifs ont été déterminés comme suit :

- **BDI 0703511 / AIOJ :**
  - Régie : 30.286,32 euros
  - Cogestion : 10.384,64 euros
  - **Pour un total de : 40.670,96 euros**
- **BDI 0804711 /AJCO :**
  - Régie : 67.406,22 euros
  - Cogestion : 254.753,40 euros
  - **Pour un total de : 322.159,62 euros**

Soit un total des deux reliquats de : <u>362.830,58 euros</u>

Le projet propose alors l'affectation suivante :

Montant du reliquat affecté (en euros)	Ligne détaillée AICP proposée pour le transfert du reliquat	Commentaires
	VOLET A	
40.000	**A0401**	Maintien équipe technique en appui au CFPJ / ATI jusqu'en octobre 2015 (cf. PV SMCL du 05/11/14)
	VOLET B	
10.000	**B0103**	Permet un complément du budget pour appui pour réalisation de la politique sectorielle 2016-2020
10.000	**B0202**	appui réalisation, impression et diffusion annuaire 2015 / arrivée des Statisticiens ISTEEBU et appui encadrement/ prolongation contrat ATN Statistiques jusque fin décembre 2015
40.000	**B0304**	Maintien appui technique à la Cour Suprême du Burundi (cf. PV SMCL du 05/11/14)
	VOLET C	
40.000	**C0201**	ATNs et CPs jusque fin décembre 2015 avec rallonge appui et activités jusque fin décembre 2015
	VOLET D	
10.000	**D0101**	appui maintenance nouveau bâtiment cour suprême (ascenseur…)
30.000	**D0103**	Rajout backup énergétique Cour Suprême
15.000	**D0201**	1 mission Cour de Cassation de Belgique pour 2 experts / travail appui First In First Out
13.000	**D0302**	Appui publication jurisprudence Cour de Cassation
	VOLET Z	
50.000	**Z0103**	Equipe finance et administration : second semestre 2015 appuyé
55.000	**Z0104**	Equipe technique : second semestre 2015 appuyé
4.000	**Z0202**	Equipement bureau : second semestre 2015 appuyé

10.000	**Z0203**	Equipement IT : second semestre 2015 appuyé
4.000	**Z0204**	Aménagement bureau : second semestre 2015 appuyé
5.000	**Z0301**	Loyer et maintenance : second semestre 2015 appuyé
11.830,58	**Z0302**	Frais de fonctionnement véhicules : second semestre 2015 appuyé
10.000	**Z0303**	Télécommunications : second semestre 2015 appuyé
2.500	**Z0304**	Fournitures de bureau : second semestre 2015 appuyé
2.500	**Z0306**	Frais représentation et communication externe : second semestre 2015 appuyé
362.830,58		**TOTAL**

1. IDENTIFICATION DU PROJET

N° d'intervention DGCD	NN 3010114
Code Navision CTB	BDI 10 067 01
Institution partenaire	Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Institutions judiciaires
Durée de l'intervention	48 mois pour l'exécution (60 mois à partir de la signature de la CS)
Date de l'intervention	2012
Contribution du pays partenaire	Ressources humaines et matérielles (terrain, infrastructures, loyers, eau et électricité, fournitures, entretiens) et la prise en charge de toutes taxes éventuelles.
Contribution belge	5 500 000 euros initiaux (DTF)
Contribution belge finale sur AICP	8 736.024,22 euros (après trois avenants) au 31/01/15
Secteur (codes CAD)	15130
Brève description de l'intervention	L'objet de la prestation est de renforcer l'Etat de droit comme condition essentielle d'un développement durable au Burundi. Il s'agit, plus particulièrement, de soutenir les institutions judiciaires du pays pour être plus effectives et crédibles dans leurs missions ainsi que les services centraux du Ministère pour un meilleur soutien à la magistrature. L'objectif est de contribuer à renforcer ce troisième pilier de l'Etat pour une justice indépendante, efficace, impartiale et équitable au profit des groupes les plus vulnérables.
Objectif global	L'Etat de droit est renforcé à travers un cadre institutionnel approprié de la justice.
Objectif spécifique	L'équité, la crédibilité et l'efficacité de la justice pénale rendue et administrée par les institutions judiciaires et pénitentiaires sont améliorées, notamment pour les prévenus, les détenus et les mineurs en conflit avec la loi et pour les victimes de violences basées sur le genre.
Résultats	R1: Le renforcement institutionnel et le développement organisationnel du CFPJ sont assurés pour qu'il assume pleinement son mandat R2: Les fonctions et systèmes de planification, de gestion, de suivi, de redevabilité et d'évaluation des directions du ministère de la justice sont renforcés dans le respect des attributions des institutions judiciaires R3: Le fonctionnement de la chaine pénale est amélioré et la justice pénale répond mieux aux critères de justice pénale "humanisée/humanisante"

	R4: La capacité institutionnelle et l'image de la Cour Suprême sont renforcées pour qu'elle assume mieux son rôle de garant d'un pouvoir judiciaire indépendant, performant (qualitatif et productif) et redevable

2. CONTEXTE DU PROJET ET STRATEGIE DE L'AVENANT

Le projet *« Appui Institutionnel Central et Périphérique à la Justice »* (AICP- BDI 1006711) a été mis en œuvre dans une logique de continuité programmatique des actions entreprises depuis 2008 par la CTB dans le domaine de l'appui à la Justice au Burundi.

Si des actions notables ont été posées et ont permis un renforcement organisationnel conséquent des services centraux du Ministère de la Justice (à travers la création d'un service de statistiques judiciaires, l'appui à la coordination des appuis, à travers la mise en place du Centre de Formation Professionnelle de la Justice, appui à l'Inspection Générale de la Justice, à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires) et des juridictions du pays appuyées (provinces du Centre Ouest du Burundi, Cour Suprême), des actions de consolidation pour plus d'institutionnalisation sont nécessaires (appui aux services centraux sur les fonctions gestion des ressources humaines, création d'une direction administrative et financière, amélioration des conditions d'indépendance et d'efficience des institutions judiciaires).

Les Nations Unies ont d'ailleurs dans leur rapport daté du 31/07/2014 relevé, au titre des seules avancées du secteur en « Etat de Droit », deux actions menées par le projet CTB Justice à savoir l'organisation d'un concours transparent aux critères objectifs pour les candidats magistrats et la tenue de la revue de la politique sectorielle 2011-2015 en mars 2014.

Alors qu'un nouveau projet de consolidation (CAICP BDI 1308011) a déjà été formulé en février 2014 (sur la tranche incitative PIC 2010-2013), des incertitudes existent actuellement sur la continuité du projet Justice.

Face à cette incertitude et afin d'assurer une cohérence stratégique des actions menées, le projet AICP actuel, après acceptation des membres de la SMCL, a réalisé en date du **27/03/2014** des modifications budgétaires.

Le nouveau financement attendu de 3 millions d'euros (nouveau projet) en novembre 2014 étant toujours suspendu, la SMCL en date du **05/11/2014 a accepté de nouvelles modifications budgétaires** pour permettre une continuité du travail jusqu'en juin 2015 pour la majorité des appuis. Ces changements poussent au maximum les capacités budgétaires du projet AICP (avec un début d'utilisation des réserves à la fois en régie et en cogestion) et, avec les engagements (se poursuivant sur 2015 et 2016) le taux d'exécution prévu à ce jour est de 95% du budget actuel.

L'affectation des reliquats AIOJ et AJCO au projet dès le début de 2015 permettrait de maintenir une activité productive en termes d'appui et de résultats jusque décembre 2015 et de poursuivre certaines réformes (appui notamment à la politique sectorielle Justice 2016-2020). **La présente demande d'avenant a vocation à présenter les affectations budgétaires proposées avec l'ajout des reliquats des anciens projets Justice AIOJ (BDI 0703511) et AJCO (BDI 0804711).**

3. PLANIFICATION OPERATIONNELLE

3.1 Objectifs et résultats

Les apports proposés s'inscrivent dans l'atteinte des résultats suivants :

- **Contribution à l'atteinte du résultat 1/Volet A du Projet AICP : Le renforcement institutionnel et le développement organisationnel du CFPJ sont assurés pour qu'il assume pleinement son mandat.**

L'appui permettra à l'équipe technique de rester aux côtés du Centre de Formation Professionnelle de la Justice jusqu'octobre 2015, dans la bonne conduite de la formation initiale des magistrats qui s'achèvera à la même période. Des modules de formation restent à réaliser en partenariat avec l'Institut de Formation Judiciaire de Belgique. Le projet souhaite par ailleurs en 2015, avec cet appui technique, aider la réflexion sur la gestion des ressources humaines (magistrats détachés/en poste) notamment avec le Conseil Supérieur de la Magistrature et la Direction de l'Organisation Judiciaire qui gère actuellement la carrière des magistrats.

- **Contribution à l'atteinte du résultat 2/Volet B du projet AICP : Les fonctions et systèmes de planification, de gestion, de suivi, de redevabilité et d'évaluation des directions du Ministère de la justice sont renforcés dans le respect des attributions des institutions judiciaires.**

L'idée est de pouvoir, comme ce fut le cas lors de la revue de la politique sectorielle 2011-2015 qui s'est déroulée avec l'appui du projet en mars 2014, d'appuyer le chef de file des partenaires techniques et financiers mais aussi le coordinateur aux appuis institutionnels à préparer la nouvelle politique sectorielle 2016-2020 (aspects techniques avant les élections) pour que le nouveau gouvernement puisse rapidement fin 2015 se positionner sur leur vision du secteur Justice (à travers cette nouvelle politique).

Un appui aux statistiques judiciaires pour que l'aspect qualitatif de la production judiciaire soit intégrée est également prévu sous ce financement additionnel.

Enfin, le financement de l'appui technique à la Cour Suprême financé par la ligne expertise institutionnelle (B0304) permettra de renforcer les résultats très encourageants et salués par les magistrats de la Cour de Cassation de Belgique venus en mission en octobre 2014.

- **Contribution à l'atteinte du résultat 3/Volet C du projet AICP : Le fonctionnement de la chaine pénale est amélioré et la justice pénale répond mieux aux critères de justice pénale "humanisée/humanisante".**

L'apport des reliquats permettra également de maintenir l'appui technique aux juridictions provinciales et à la cellule de modernisation pour que, d'un tiers du pays couvert, l'extension des bonnes pratiques soit permise à Bujumbura Mairie (où beaucoup de problèmes dans le traitement des dossiers sont constatés) ainsi que de travailler à une autonomisation de la budgétisation des besoins des juridictions du pays (test de contrats d'exécution avec les juridictions).

- **Contribution à l'atteinte du résultat 4/Volet D du projet AICP : La capacité institutionnelle et l'image de la Cour Suprême sont renforcées pour qu'elle assume mieux son rôle de garant d'un pouvoir judiciaire indépendant, performant (qualitatif et productif) et redevable.**

L'appui est ici donné à la publication de la jurisprudence issue de l'appui technique fourni par la CTB conjointement avec les magistrats de la Cour de Cassation de Belgique. Un travail sera effectué sur la maintenance du nouveau bâtiment attendu pour mi-2015 avec la question de la durabilité et prise en charge progressive par le Ministère de la Justice au niveau financier. Enfin, l'appui permettra également d'assurer un bon « back-up énergétique » à l'équipement mis à disposition dans les nouveaux bâtiments de la Cour Suprême.

3.2 Activités à mettre en œuvre

Insérer dans DTF AICP / BDI 1006711
Dans : 3.5.4 - A 04.01: Appui technique CFPJ

L'expertise technique pédagogique permettra en 2015 d'accompagner le processus de formation initiale des magistrats recrutés par concours mais également d'avancer avec le Conseil Supérieur de la Magistrature et la Direction de l'Organisation Judiciaire sur le processus de renforcement des capacités des magistrats détachés et la gestion des ressources humaines des magistrats en poste dans les juridictions.

Insérer dans DTF AICP / BDI 1006711
Dans 3.5.5 - B01.03 – Appui à la planification sectorielle Justice

Une politique sectorielle 2016-2020 sera définie avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur, le Ministère de la Justice, l'ordre judiciaire et la société civile y inclus des représentants des justiciables burundais. Des synergies seront trouvées avec les Ministères de la Sécurité publique, de la Bonne Gouvernance, de la solidarité nationale mais également en incluant les dynamiques de développement économique : doing business et sécurisation des investissements. Cette politique sera dans un premier temps définie en fonction des analyses techniques des différents groupes techniques sectoriel Justice puis pourra conduire à un engagement du Ministère de la Justice après le processus électoral de 2015.

Insérer dans DTF AICP / BDI 1006711
Dans 3.5.6 - B02.02 – Appui à la mise en place d'un outil d'analyse de données auprès de l'IGJ

Le service de statistiques doté de statisticiens de l'ISTEEBU en 2015 effectuera un renforcement de la récolte des données dans leur fiabilité et aspects qualitatifs. Les tribunaux de résidence seront intégrés au processus de collecte systématique, et des réflexions approfondies seront mises en œuvre pour arriver sur une analyse certes quantitative de la performance de la justice au Burundi, mais comprenant également des pondérations qualitatives (volume et complexité des dossiers, types de contentieux etc…)

Insérer dans DTF AICP / BDI 1006711
Dans : 3.5.9 - C02.01 – Appui à la rationalisation des activités des juridictions, notamment pour la résorption des arriérés judiciaires

L'équipe en appui technique aux juridictions provinciales (laboratoires de bonnes pratiques) et soutenant la cellule de modernisation des services judiciaires interviendra en 2015 pour poursuivre l'extension nationale des bonnes pratiques judiciaires dégagées en 2014 (réduction des délais en matière de détention préventive, augmentation des rendements judiciaires, amélioration de l'accès aux dossiers pour les justiciables…). Un appui technique sera donné aux volontaires des nations unies engagés par le PNUD (sous financement belge) qui vont mettre en œuvre dans leurs provinces d'affectation ces mêmes bonnes pratiques. Enfin la cellule de modernisation, avec l'appui du projet s'attaquera à la rationalisation des services au niveau du Tribunal de Grande Instance de Bujumbura Mairie dont les difficultés de gestion ont un impact direct, notamment en matière pénale, au niveau de la prison de Mpimba.

Insérer dans DTF AICP / BDI 1006711
Après 3.5.11 - D01.01 : Appui à la construction de la Cour Suprême du Burundi

A la fin 2014, la construction des nouveaux bâtiments de la Cour Suprême du Burundi allait bon train et il est prévu à ce stade une réception provisoire pour mi-2015. Seulement l'accompagnement en matière de maintenance n'est à ce stade pas encore prévu et assuré et des méthodes, méthodologies de bonne gestion doivent être mises en œuvre pour assurer un maintien en l'état de ce bâtiment, symbole d'une justice rénovée et plus efficace. Un tel accompagnement sera effectué en 2015.
Par ailleurs, afin que le set-up opérationnel du nouveau bâtiment permette une amélioration du rendement des magistrats, un back-up énergétique sera mis en place avec une autonomie de travail de plusieurs heures par jour en cas de coupure de courant.

Insérer dans DTF AICP / BDI 1006711
Après 3.5.11 - D02.01 : La capacité institutionnelle de la Cour Suprême est renforcée

L'appui technique renforcé permettra dans la lancée des résultats encourageants de 2014 (prononcé des arrêts de cassation sous 48 heures après audiences, constats d'une maitrise de l'arriéré judiciaire pour la première fois depuis 20 ans - avec un nombre de dossiers sortants supérieur au nombre de dossiers entrants-) de procéder à un suivi de la feuille de route établie avec les magistrats de la Cour de Cassation de Belgique en octobre 2014, et de prévoir une troisième mission de contrôle de ces derniers en 2015. Une publication des premières jurisprudences « rénovées » en matière de cassation de la Cour Suprême du Burundi sera éditée et diffusée à l'ensemble des juridictions du pays.

3.3 Indicateurs

A0401	**Le CFPJ finalise avec succès la tenue de la première formation initiale des magistrats issus du concours et dispose d'un nouveau catalogue de formation avec un lien explicite entre formation initiale et formation continue**
B0103	**Une nouvelle politique sectorielle Justice 2016-2020 est définie englobant non plus le seul secteur du Ministère de la Justice mais l'ensemble de la problématique (interministérielle) au Burundi**
B0202	**Les statistiques judiciaires donnent lieu à des mécanismes de renforcement qualitatif des données**
C0201	**La cellule de modernisation étend ses bonnes pratiques judiciaires au Tribunal de Grande Instance de Bujumbura Mairie (réduction sur ce tribunal des délais de détention) et met en place des contrats d'exécution avec les provinces pilotes**
D0101	**Un plan de maintenance du nouveau bâtiment de la Cour Suprême est établi et mis en œuvre dans une logique d'appropriation par les institutions burundaises (Cour Suprême et Ministère de la Justice)**
D0201	**La Cour suprême du Burundi publie sa jurisprudence rénovée (après l'appui de la Cour de Cassation de Belgique) et la diffuse à l'ensemble des juridictions du pays.**

4. CHRONOGRAMME AVENANT

Les actions susmentionnées seront mises en œuvre pendant la période d'exécution du projet AICP (BDI 1006711) et notamment au cours de l'année 2015.

5. BUDGET

5.1 Résumé des révisions apportées au budget AICP (BDI 1006711)

Montant du reliquat affecté (en euros)	Ligne AICP proposée pour le transfert du reliquat	Commentaires
VOLET A		
40.000	**A0401**	Maintien équipe technique en appui au CFPJ / ATI jusqu'en octobre 2015 (cf. PV SMCL du 05/11/14)
VOLET B		
10.000	**B0103**	Permet un appui pour réalisation de la politique sectorielle 2016-2020
10.000	**B0202**	appui réalisation, impression et diffusion annuaire 2015 / arrivée des Statisticiens ISTEEBU et appui encadrement/ prolongation contrat ATN Statistiques jusque fin décembre 2015
40.000	**B0304**	Maintien appui technique à la Cour Suprême du Burundi (cf. PV SMCL du 05/11/14)
VOLET C		
40.000	**C0201**	ATNs et CPs jusque fin décembre 2015 avec rallonge appui et activités jusque fin décembre 2015
VOLET D		
10.000	**D0101**	appui maintenance nouveau bâtiment cour suprême (ascenseur…)
30.000	**D0103**	Rajout backup énergétique Cour Suprême
15.000	**D0201**	1 mission Cour de Cassation de Belgique pour 2 experts / travail appui First In First Out
13.000	**D0302**	Appui publication jurisprudence Cour de Cassation
VOLET Z		
50.000	**Z0103**	Equipe finance et administration : second semestre 2015

		appuyé
55.000	**Z0104**	Equipe technique : second semestre 2015 appuyé
4.000	**Z0202**	Equipement bureau : second semestre 2015 appuyé
10.000	**Z0203**	Equipement IT : second semestre 2015 appuyé
4.000	**Z0204**	Aménagement bureau : second semestre 2015 appuyé
5.000	**Z0301**	Loyer et maintenance : second semestre 2015 appuyé
11.830,58	**Z0302**	Frais de fonctionnement véhicules : second semestre 2015 appuyé
10.000	**Z0303**	Télécommunications : second semestre 2015 appuyé
2.500	**Z0304**	Fournitures de bureau : second semestre 2015 appuyé
2.500	**Z0306**	Frais représentation et communication externe : second semestre 2015 appuyé
362.830,58		**TOTAL**

6. BUDGET

Simulation et intégration des reliquats :

Budget Version: BDI1006711NEW

Currency	EUR	Comments	Suivant EL reliquat Minirelex et Parlement du 23/12/2014
Start Project	2011 Q 3		
Duration (months)	48		

Output to... Save

Amounts in EUR

1 2 3 New Part New Result New Budget Line

	Status	Fin. mode (click to change)	New version: BDI1006711NEW	Last version: BDI1006711G01	Difference
A LES DÉCISIONS DE JUSTICE EN MATIÈRE PÉNALE SONT MOTIVÉES ET CONFORMES AU DROIT	x		2.630.700,00	2.590.700,00	40.000,00
01 La capacité opérationnelle du CFPJ est effective	x		1.477.800,00	1.477.800,00	0,00
01 Appui à la construction d'une infrastructure permanente pour le CFPJ		COGEST	1.300.000,00	1.300.000,00	0,00
02 Appui à la mise en œuvre du plan d'action du CFPJ		COGEST	15.000,00	15.000,00	0,00
03 Maîtrise d'œuvre et suivi technique du processus de construction et mise en place de l'équipement		REGIE	0,00	0,00	0,00
04 Maitrise d'oeuvre et suivi technique du processus de construction et de mise en place de		COGEST	162.800,00	162.800,00	0,00
02 La procédure de recrutement des magistrats par concours est effective dans le respect des	x		354.900,00	354.900,00	0,00
01 Appui à la préparation et la communication du concours d'admission en considérant l'équité de		COGEST	34.900,00	34.900,00	0,00
02 Appui à la préparation, la communication et au déroulement des formations initiales		COGEST	320.000,00	320.000,00	0,00
03 Activités de promotion de l'équité de genre	x	COGEST	0,00	0,00	0,00
03 Les connaissances théoriques et pratiques sont acquises, comprises et appliquées par le	x		270.000,00	270.000,00	0,00
01 Appui à la mise en place des plans de formation spécialisés, séquentiels et évalués pour les		COGEST	220.000,00	220.000,00	0,00
02 Appui à la mise en place de partenariats avec des centres de formations d'autres institutions		COGEST	50.000,00	50.000,00	0,00
04 Appui technique	x		528.000,00	488.000,00	40.000,00
01 Assistance technique		REGIE	528.000,00	488.000,00	40.000,00
B LES ACTEURS JUDICIAIRES SONT RESPONSABILISÉS ET LEUR MOTIVATION EST RENFORCÉE	x		1.096.621,62	1.036.621,62	60.000,00
01 La capacité de planification sectorielle du Ministère de la Justice est développée	x		169.500,00	159.500,00	10.000,00
01 Appui à la coordination sectorielle et à la préparation des révisions budgétaires auprès de la DG		COGEST	0,00	0,00	0,00
02 Appui à la planification des recrutements et affectations des ressources humaines auprès de la		COGEST	30.000,00	30.000,00	0,00
03 Appui aux missions de la DG Justice (organisation, budget, planification)		REGIE	57.000,00	47.000,00	10.000,00
04 Appui à la coordination sectorielle		COGEST	82.500,00	82.500,00	0,00
02 Les rendements des magistrats s'améliorent et les causes de défaillances sont identifiées,	x		188.000,00	178.000,00	10.000,00

1 2 3 New Part New Result New Budget Line

	Status	Fin. mode (click to change)	New version: BDI1006711NEW	Last version: BDI1006711G01	Difference
01 Appui à la planification et à l'harmonisation des activités de contrôle et d'inspection et à leur		COGEST	98.000,00	98.000,00	0,00
02 Appui à la mise en place d'un outil d'analyse de données auprès de l'IGJ		COGEST	90.000,00	80.000,00	10.000,00
03 Appui technique	x		739.121,62	699.121,62	40.000,00
01 Appui perlé SPF justice		REGIE	50.000,00	50.000,00	0,00
02 Appui à l'informatisation		COGEST	59.121,62	59.121,62	0,00
03 Expertises transversales modernisation		REGIE	380.000,00	380.000,00	0,00
04 Appui technique développement institutionnel		REGIE	250.000,00	210.000,00	40.000,00
C L'ACCÈS À UNE JUSTICE PÉNALE HUMANISÉE EST AMÉLIORÉ, NOTAMMENT DANS LES PROVINCES	x		575.202,60	535.202,60	40.000,00
01 Les conditions de détention sont améliorées et la régulation de la population carcérale est	x		77.000,00	77.000,00	0,00
01 Appui à la rationalisation des activités de la DGAP		COGEST	26.000,00	26.000,00	0,00
02 Appui à la rationalisation des activités des services juridiques et sociaux des prisons d'intervention		COGEST	7.000,00	7.000,00	0,00
03 Appui à l'amélioration des conditions de détention et au respect des conventions internationales de		COGEST	44.000,00	44.000,00	0,00
04 Appui aux activités de réinsertion des détenus	x	COGEST	0,00	0,00	0,00
02 Les institutions de la chaîne pénale fonctionnent de manière plus efficace	x		454.202,60	414.202,60	40.000,00
01 Appui à la rationalisation des activités des juridictions, notamment pour la résorption des arriérés		COGEST	233.202,60	193.202,60	40.000,00
02 Appui à la coordination des acteurs judiciaires au niveau provincial		COGEST	10.000,00	10.000,00	0,00
03 Appui aux mécanismes d'information des justiciables dans les provinces d'intervention		COGEST	19.000,00	19.000,00	0,00
04 Mise en réseau des institutions de la chaîne pénale	x	COGEST	0,00	0,00	0,00
05 Réhabilitation/construction des infrastructures provinciales		COGEST	192.000,00	192.000,00	0,00
03 Le fonctionnement vertical des institutions judiciaires en matière pénale est amélioré	x		20.000,00	20.000,00	0,00
01 Appui au renforcement de la communication entre les juridictions des provinces d'intervention et les		COGEST	20.000,00	20.000,00	0,00
04 Appui technique	x		24.000,00	24.000,00	0,00

1 2 3 New Part New Result New Budget Line

	Status	Fin. mode (click to change)	New version: BDI1006711NEW	Last version: BDI1006711G01	Difference
01 Appui technique DGAP		REGIE	0,00	0,00	0,00
02 Appui perlé SPF Justice		REGIE	24.000,00	24.000,00	0,00
03 Appui technique et activités lutte contre le VIH/SIDA et la violence sexuelle	x	COGEST	0,00	0,00	0,00
D Construction et équipement Cour Suprême	x		3.139.020,00	3.071.020,00	68.000,00
01 Construction et équipement Cour Suprême	x		2.921.700,00	2.881.700,00	40.000,00
01 Etude et suivi		COGEST	321.000,00	311.000,00	10.000,00
02 Construction		COGEST	2.375.960,00	2.375.960,00	0,00
03 Equipement		COGEST	224.740,00	194.740,00	30.000,00
04 Appui technique		REGIE	0,00	0,00	0,00
02 La capacité institutionnelle de la CS est renforcée	x		109.320,00	94.320,00	15.000,00
01 Plan d'urgence de réduction de l'arriéré judiciaire		COGEST	57.000,00	42.000,00	15.000,00
02 Second niveau de renforcement institutionnel		COGEST	40.000,00	40.000,00	0,00
03 Appui perlé SPF Justice		REGIE	12.320,00	12.320,00	0,00
03 La visibilité de la CS est renforcée	x		108.000,00	95.000,00	13.000,00
01 Encadrement, communication, accès à la justice		COGEST	30.000,00	30.000,00	0,00
02 Publications		REGIE	78.000,00	65.000,00	13.000,00
X Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	x		20.000,00	20.000,00	0,00
01 Réserve budgétaire	x		20.000,00	20.000,00	0,00
01 Réserve budgétaire COGESTION	x	COGEST	20.000,00	20.000,00	0,00
02 Réserve budgétaire REGIE	x	REGIE	0,00	0,00	0,00
Z Moyens généraux	x		1.637.310,58	1.482.480,00	154.830,58
01 Frais de personnel	x		1.174.000,00	1.069.000,00	105.000,00

1 2 3 New Part New Result New Budget Line

	Status	Fin. mode (click to change)	New version: BDI1006711NEW	Last version: BDI1006711G01	Difference
01 Assistance technique		REGIE	493.000,00	493.000,00	0,00
02 Directeurs national & Référents techniques		COGEST	92.000,00	92.000,00	0,00
03 Equipe finance et administration		REGIE	477.000,00	427.000,00	50.000,00
04 Equipe technique		REGIE	112.000,00	57.000,00	55.000,00
02 Investissements	x		65.940,00	47.940,00	18.000,00
01 Véhicules		REGIE	20.000,00	20.000,00	0,00
02 Equipement bureau		REGIE	12.000,00	8.000,00	4.000,00
03 Equipement IT		REGIE	26.000,00	16.000,00	10.000,00
04 Aménagements du bureau		REGIE	7.940,00	3.940,00	4.000,00
03 Frais de fonctionnement	x		224.870,58	193.040,00	31.830,58
01 Loyer du bureau et maintenance		REGIE	50.000,00	45.000,00	5.000,00
02 Frais de fonctionnement des véhicules		REGIE	59.570,58	47.740,00	11.830,58
03 Télécommunications		REGIE	52.000,00	42.000,00	10.000,00
04 Fournitures de bureau		REGIE	27.500,00	25.000,00	2.500,00
05 Missions		REGIE	200,00	200,00	0,00
06 Frais de représentation et de communication externe		REGIE	10.500,00	8.000,00	2.500,00
07 Formation		REGIE	25.000,00	25.000,00	0,00
08 Frais financiers		REGIE	100,00	100,00	0,00
09 TVA		COGEST	0,00	0,00	0,00
10 TVA		REGIE	0,00	0,00	0,00
04 Audit et Suivi et Evaluation	x		172.500,00	172.500,00	0,00
01 Frais de suivi et évaluation		REGIE	113.000,00	113.000,00	0,00

1 2 3 New Part New Result New Budget Line

	Status	Fin. mode (click to change)	New version: BDI1006711NEW	Last version: BDI1006711G01	Difference
02 Audit		REGIE	18.500,00	18.500,00	0,00
03 Backstopping	x	REGIE	41.000,00	41.000,00	0,00
99 Conversion rate adjustment			0,00	0,00	0,00
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00	0,00	0,00
99 Conversion rate adjustment		COGEST	0,00	0,00	0,00

Created: 03/02/2015 08:54, by Lieve.
Approved: , by
Username: Lieve

REGIE	2.924.630,58	2.666.800,00	257.830,58
COGEST	6.174.224,22	6.069.224,22	105.000,00
TOTAL	9.098.854,80	8.736.024,22	362.830,58